

FELICITATIONS



Courrier aux nouveaux propriétaires de Bergers Australiens

- Edition Août 2007 -

Vous venez d'acheter un Berger Australien et nous vous en félicitons, nous vous souhaitons de longues années de bonheur avec votre aussie.

Le CFBA fondé en 1998 est une association loi 1901 à but non lucratif affiliée définitivement auprès de la Société Centrale Canine depuis le 17 janvier 2007. Elle a pour objectif la promotion des chiens de race Bergers Australiens (Australian Shepherd et Kelpies) en France.

L'élevage du Berger Australien est une chose plus compliquée qu'on pourrait le penser de prime abord. Vous avez acheté votre berger australien chez un éleveur sérieux qui a sélectionné selon un certain nombre de critères les deux parents de votre bébé.

Si dans les années qui viennent, vous êtes tenté par la reproduction de votre Berger Australien, vous devez avoir en tête ceci :

D'abord il n'est pas du tout indispensable pour l'équilibre psychologique d'une chienne d'avoir des bébés. Avant toute volonté de reproduction votre chien doit être confirmé. Si il ne l'ait pas, ses chiots ne seront pas de vrais bergers australiens.

Si les qualités de cette race vous ont séduits, c'est qu'un travail de sélection a été réalisé par les propriétaires de tous les ascendants de votre bébé ; afin que ces qualités perdurent vous devez prendre quelques précautions.

Que vous fassiez une ou dix portées, vous êtes à jamais responsable des chiots que vous aurez vu naître :

- Il est nécessaire que les parents soient d'un caractère stable.
- Il est impératif de vérifier que votre chien n'est pas atteint d'une dysplasie de la hanche. La race est peu touchée par ce syndrome justement parce que les éleveurs prennent en compte cette affection. Vous devez réaliser chez votre vétérinaire une radio des hanches et ensuite l'envoyer à l'un des deux lecteurs que le club a sélectionné soigneusement pour interpréter le cliché, ou le Professeur Genevois ou le Professeur Goyenvalle. Tous deux sont d'éminents professeurs de faculté de médecine vétérinaire et complètement indépendants. Cette radio s'effectue idéalement après 15 mois. Il n'existe pas de « lecteur agréé SCC », il n'existe que des lecteurs agréés par le club de race.
- Vous devez également vérifier que votre chien n'est pas porteur d'une affection oculaire. Pour cela, vous devez prendre rendez-vous chez l'un des vétérinaires ophtalmologistes agréés par la SCC. Vous devez envoyer au club de race le résultat de ce test.
- Enfin afin d'éviter de voir naître des chiots sourds ou aveugles, il est interdit de faire reproduire deux sujets merles ensemble.

L'éleveur de votre chiot est l'interlocuteur privilégié pour vous conseiller dans cette démarche d'élevage si tel est votre souhait.

Bonne chance avec votre aussie,

Le comité du CFBA

Pour plus d'informations sur la race, Rendez-vous sur
<http://www.club-berger-australien.org>



Club Français des Bergers Australiens

Siège social
Patrick Auroy
En Gélis - 81220 Prades
Tél:05.63.70.46.76
patrick-cfacrba@wanadoo.fr

Secrétariat
Véronique Blondeleau
19 rue du Bois du Roi
91400 Orsay
Tél./fax 01.69.07.49.08

Trésorerie
Isabelle Baudy-Cordonnier
6 allée des Myosotis
38450 Vif
Tél :04.76.72.68.94

Site Internet
<http://www.club-berger-australien.org>

Le CFBA fondé en 1998, association loi 1901 à but non lucratif modifiée en 2007 sous le N° W 812001320 auprès de la Préfecture du Tarn, affilié définitivement auprès de la Société Centrale Canine depuis le 17 janvier 2007, a pour objectif la promotion des chiens de race en France, Bergers australiens (Australian shepherd et Kelpies).

Le CFBA réunit les amateurs de bergers australiens (Australian Shepherd et Kelpie), Interlocuteur privilégié de la SCC, il a pour but d'encourager l'élevage des bergers australiens, d'en faire leur promotion et d'en développer son utilisation. Pour ce faire, le club publie et diffuse le standard de la race et ses commentaires, forme les juges et tient un répertoire des sujets aptes à la reproduction. Il détermine les tests pour l'amélioration du cheptel, organise des animations au sein des expositions mais également des manifestations réservées aux bergers australiens comme les régionales ou nationales d'élevage.

Le CFBA conseille les propriétaires pour l'achat d'un chiot, la confirmation ou la reproduction. Il organise également des épreuves sportives ou d'utilisation comme des concours d'agility, des CANT et des concours troupeau où ses adhérents bénéficient d'un tarif préférentiel.

Le CFBA publie trois fois par an une revue qui permet à ses 500 adhérents de se tenir au courant des évolutions de la race et des manifestations passées ou à venir.

L'adhésion au CFBA est le signe que l'on s'intéresse assez à la race qu'on aime, pour faire partie de cette grande famille de l'australien.

Le Club est celui de tous les passionnés.

Merci de nous rejoindre.

BULLETIN d'ADHESION ou de RE-ADHESION 2007

N° ADHERENT				N° ADHERENT			
ADHERENT				ADHERENT COUPLE			
Mme	Mlle	Mr		Mme	Mlle	Mr	
NOM				NOM			
Prénom				Prénom			
Date de naissance				Date de naissance			
Adresse							
Code Postal				Ville			
Téléphone				mail			
Affixe				N° SIRET			

Parrainé par Nom : _____ N° Adhérent : _____

Je demande mon adhésion au CFBA en qualité de : (rayer les mentions inutiles):

- MEMBRE ACTIF : 28 € pour une personne. (DOM TOM, Etranger : 35 €)
MEMBRES COUPLE : 40 € pour 2 personnes vivants à la même adresse. (un seul bulletin) (DOM-TOM, Etranger : 45 €)
MEMBRE BIENFAITEUR : à partir de 36 € pour une personne.

Liste des Aussies ou Kelpies présents chez vous

Nom Complet	N° LOF	Père	Mère

Loi Informatique & Libertés :

Je suis d'accord / Je ne suis pas d'accord pour que mes coordonnées soient transmises à d'autres personnes (a)

Je suis d'accord / Je ne suis pas d'accord pour que mes coordonnées soient gardées après mon départ (b)

Je suis informé que les renseignements seront enregistrés dans une Base de Données informatique dor les données me restent disponibles et corrigibles ou effaçables à tout moment, conformément à la loi N° 78 17 du 6 Janvier 1978.

Fait à :

SIGNATURE :

Le ____ / ____ / ____

SIGNATURE DES PARENTS POUR LES MINEURS :

(a) le CFBA s'engage à ne pas transmettre son fichier à un organisme susceptible d'utiliser les données à des fins lucratives ou de démarchage publicitaire. Seuls les membres du Comité peuvent recevoir copie du fichier dans le cadre de leur fonction cynophile exclusivement.

(b) Les renseignements gardés après le départ d'un adhérent serviront uniquement à établir des statistiques et ne seront pas transmis sans son autorisation.

A renvoyer à Isabelle BAUDY-CORDONNIER –CFBA - 6 allée des Myosotis – 38450 Vif

Accompagné du montant de l'adhésion à l'ordre du CFBA + 1 enveloppe timbrée à votre adresse.

Cadre réservé à la trésorerie

Date du CHQ :	CHQ :	Banque :
Montant :	Reçu le :	Date Encaissement :